



B.I.F.A.

Le brevet d'initiateur fédéral FFAB est mis en place et géré au niveau des comités interdépartementaux. Il permet d'acquérir des connaissances pour :

- assister les professeurs d'un club
- assurer le remplacement des professeurs d'un club
- animer une section : jeunes, seniors, adultes
- ouvrir une nouvelle section au sein d'un club
- ouvrir un nouveau club
- amener au Brevet Fédéral (BF) qui est une étape supplémentaire dans l'enseignement de l'Aïkido FFAB

Le BIFA permet à l'enseignant d'acquérir une expérience du terrain avant d'amorcer une formation Brevet Fédéral qui demande un investissement en temps et financier plus important.

Les prérequis fixés pour accéder au BIFA sont les suivants :

- avoir 18 ans
- être licencié FFAB dans un club affilié de la région Auvergne Rhône-Alpes
- être titulaire du Shodan CSDGE (ceinture noire)
- être titulaire du diplôme PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1)

La formation s'effectue sur une Ecole Des Cadres en commun avec la formation continue des professeurs du CILAB. L'objectif est de créer une dynamique entre les professeurs actifs et les futurs professeurs venus à la formation BIFA.

Cette école des cadres spécifique aura un thème défini avec des séances de travail en commun (professeurs et futurs candidats BIFA) et des séances de travail en ateliers.

Le programme BIFA du CILAB sera composé :

- d'une partie théorique simplifiée, avec des connaissances utiles pour le futur enseignant et pour comprendre le fonctionnement d'un club avec son rattachement à notre CILAB et à notre Fédération FFAB.
- d'une partie sur la direction d'un cours, avec sa structure et sa progression.
- d'une formation technique de l'enseignant par la participation à l'Ecole Des Cadres spécifique BIFA et 5 heures (au minimum) de participation aux stages du CILAB sue l'année suivant l'inscription au BIFA.

Les candidats valideront leur BIFA la saison suivante à cette même Ecole Des Cadres spécifique. Dès leur inscription, une autorisation provisoire sera délivrée aux candidats BIFA afin qu'ils puissent enseigner légalement pendant leur saison de formation.

Le renouvellement du BIFA au sein du CILAB

Les titulaires du BIFA doivent faire une demande de renouvellement à chaque fin de saison pour la saison suivante.

Pour renouveler le BIFA au sein du CILAB, les titulaires devront :

- en formuler la demande à l'ACT
- participer à 5 heures de pratique aux stages du CILAB
- participer à l'Ecole Des Cadres – formation continue des professeurs et BIFA
- remplir le questionnaire envoyé par l'ACT qui correspondra à un bilan simple de la saison écoulée pour l'enseignant BIFA.